

Madame Charlotte Parmentier-Lecocq
Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap

Ministère du Travail, de la Santé, des
Solidarités et des Familles
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Paris, le 5 février 2025

Nos réf. : JRM / PHC / JC - 2025 - 02

Objet : Mise en œuvre de la réforme de la délivrance des fauteuils roulants

Madame la Ministre,

C'est avec la plus grande inquiétude quant à la mise en œuvre de la réforme de la délivrance des fauteuils roulants que je me permets de prendre contact avec vous.

Je tiens à rappeler que l'UNPDM soutient sans aucune réserve l'ambition du projet de réforme que vous portez. En tant qu'acteurs de santé au quotidien aux côtés des usagers, nous ne pouvons que souscrire à la volonté de simplifier le parcours d'acquisition des personnes en situation de handicap avec un remboursement intégral de leurs fauteuils roulants.

En revanche, accompagnant également les personnes âgées en perte d'autonomie, nous ne comprenons pas que le principal levier économique de la réforme soit de supprimer 70% des financements (100 millions sur un budget annuel de 142 millions) consacrés à la location de fauteuils roulants principalement utilisés par nos aînés. Car cela conduira à faire disparaître un service qui garantit aux personnes âgées une certaine mobilité et permet de lutter contre leur isolement.

C'est faire le choix d'opposer aujourd'hui deux types de bénéficiaires, dans un contexte démographique qui prévoit pourtant qu'un tiers de la population française sera âgé de plus de 60 ans en 2030 (source Insee).

Nous avons démontré, comptes de résultats à l'appui, fournis aux services de Bercy, à la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et au Comité Economique des Produits de Santé (CEPS), que la réforme telle qu'elle nous a été présentée n'était pas opérationnelle en raison de son manque de financements et des équilibres budgétaires arbitrés entre fabricants et prestataires.

Aujourd'hui, et c'est attesté par les chiffres des plus grands acteurs du secteur, les entreprises de prestataires, quelle que soit leur structuration, devront cesser la location de fauteuils roulants car les tarifs arrêtés par la DSS ne couvrent pas les coûts de revient.

Les interrogations et inquiétudes sont également nombreuses concernant le volet acquisition de la réforme qui ne prévoit pas non plus de rémunérer suffisamment les prestataires pour leurs missions, pourtant essentielles, d'adaptation du fauteuil aux besoins de la personne. A date, les tarifs communiqués en juillet, ne permettront pas aux prestataires de continuer leurs missions liées au handicap qu'il s'agisse de la location ou de la vente de fauteuils roulants.

Aujourd'hui, nous craignons la disparition de notre métier et la destruction d'emplois en régions, dans un contexte de chômage en augmentation. Mais nous redoutons tout autant la perte de service que subiront nos concitoyens en situation de handicap et en perte d'autonomie quand les entreprises de leur territoire auront fermé. A rebours de la promesse présidentielle, la réforme projetée par vos services n'améliorera pas in fine la situation des personnes concernées qui seront confrontées à de nouveaux déserts médicaux.

Animés d'un esprit constructif, nous avons sollicité depuis des mois la tenue de réunions techniques régulières pour ajuster le texte avec les différentes parties prenantes. Nous avons également proposé des pistes de financement permettant plus de 20% d'économies pour l'Assurance maladie dans un champ d'activité qui peine déjà à être à l'équilibre.

Nous avons été parfois reçus mais jamais véritablement écoutés. Face à l'obstination à vouloir publier un texte inabouti et délétère pour les entreprises en contact direct avec les patients et usagers, nous ne pouvons que regretter l'écart entre une action politique bien intentionnée et la réalité quotidienne des Français.

C'est pourquoi dans l'espoir d'une prise de conscience salutaire et d'échanges constructifs, nous réitérons notre proposition de contribuer à une réforme opérationnelle afin de réellement tenir en 2025 la promesse faite à la nation par le Président de la République.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Jean-Roch MEUNIER
Président de l'UNPDM